REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE
005-200034502-20190403-20190304032-DE
Reçu le 05/04/2019

Délibération n° 20190304-0032

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le trois du mois d'avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 29 mars 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 13
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, M. Benoît GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Florence MILLION, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN. M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 6
M. Paul DAVIN, Mme Béatrice ALLOSIA, Mme Emilie DROUHOT, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON, Mme Marion PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 6
M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Philippe GONDRE, Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marion PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.
Monsieur Le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Sous la présidence de Monsieur Carmine ROGAZZO (Président de la commission finances), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe eau et assainissement de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :

AR PREFECTURE
005-200034502-20190403-201903040032-DE
Reçu le 05/04/2019

Délibération n° 20190304-0032

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 393 992,15	G 476 882,32	G-A 82 890,17
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 231 831,30	H 217 650,27	H-B -14 181,03

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 287 231,66 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 78 913,27 (si déficit)	J (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 704 736,72	Q= G+H+I+J 981 764,25	=Q-P 277 027,53

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 393 992,15	= G+I+K 764 113,98	370 121,83
	Section d'investissement	= B+D+F 310 744,57	= H+J+L 217 650,27	-93 094,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 704 736,72	= G+H+I+J+K+L 981 764,25	277 027,53

A la majorité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** le compte administratif du budget annexe eau et assainissement 2018 ;
- **Autoriser** monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	14
Membres présents :	12	Abstention :	3
Membres représentés :	5	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT-JEAN-EN-CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)